



Le 15 juillet, 2002

Par télécopie: 819-994-0218

Madame Diane Rhéaume
Secrétaire générale
Conseil de la radiodiffusion et
des télécommunications canadiennes
1, Promenade du Portage
Les Terrasses de la Chaudière
Édifice central
Gatineau, Québec K1A 0N2

Sujet : Demande du Réseau des sports RDS Inc. (« RDS ») de reporter la date de lancement du service spécialisé de langue française Catégorie 1 appelé Info Sports

Madame la Secrétaire générale,

Le Réseau des sports (RDS) Inc. ("RDS") demande au Conseil, par la présente, de reporter la date de lancement du service spécialisé de langue française Catégorie 1 appelé Info Sports (licencié sous le nom de Réseau Info Sports).

Le Conseil a accordé une licence au Réseau Info Sports le 14 décembre 2000. Subséquentement, soit le 26 septembre 2001, RDS a demandé au Conseil de reporter la date de lancement de ce nouveau service et le Conseil a agréé à cette demande le 5 octobre 2001 en reportant la date de lancement au mois de septembre 2002.

RDS demande au Conseil de repousser à nouveau la date de lancement de Info Sports pour les raisons ci-après détaillées :

1. La conjoncture actuelle ne permet pas d'espérer un lancement réussi pour un nouveau service tel que Info Sports. Notre présomption tient au fait que la pénétration des décodeurs numériques dans le marché francophone continue d'être beaucoup moindre que prévue. Il en résulte que le nombre de décodeurs numériques en usage actuellement dans les foyers francophones, qui se situe aux environs de 500,000, est très loin de la masse critique des décodeurs généralement

considérée nécessaire pour assurer le succès de services de télévision numérique francophones tels que Info Sports.

2. Nous sommes d'avis que le très bas taux de pénétration des décodeurs numériques dans le marché francophone est dû, pour une bonne part, aux difficultés financières et aux relations de travail perturbées chez Vidéotron, le plus important distributeur au Québec, ce qui a eu pour effet de l'empêcher de consacrer tous les efforts nécessaires à la mise en marché des décodeurs numériques. Bien que nous restions convaincus d'atteindre, éventuellement, la masse critique nécessaire, si les mesures appropriées sont mises en place, force nous est de constater que les chances de succès pour le lancement de Info Sports, dans les conditions actuelles, sont à peu près inexistantes.
3. Bien que les marchés anglophones aient pu compter sur plus de deux millions de décodeurs numériques pour accueillir près de 45 nouveaux services de télévision numérique en septembre 2001, la pénétration de ces nouveaux services a été modeste. Il en résulte que plusieurs des services de télévision numérique récemment lancés connaissent des difficultés financières. Étant donné que le marché francophone doit composer avec un plus petit nombre de services de télévision numérique et un taux de pénétration de décodeurs numériques encore plus faible que celui du marché anglophone, nous nous devons de tirer les leçons qui s'imposent si nous voulons espérer que le lancement des services francophones connaisse du succès. En retardant la date de lancement de Info Sports nous pourrions analyser en profondeur les données du lancement et de la performance initiale des services numériques de langue anglaise ce qui nous permettra, par voie de conséquence et avec le recul du temps, de mettre en œuvre les conditions optimales pour le lancement des services de télévision numérique francophones.
4. Le marché de la distribution au Québec est passablement perturbé ces temps-ci et cela empêche RDS, tout comme les autres radiodiffuseurs, de négocier les ententes de distribution satisfaisantes pour assurer le lancement réussi des nouveaux services de télévision numérique. Cette perturbation vient du fait que Vidéotron s'est accordé une préférence indue ainsi qu'à sa filiale Le Canal Nouvelles ("LCN") au détriment des radiodiffuseurs, notamment Le Groupe de radiodiffusion Astral, Chum Ltée et les Services de Télévision spécialisée CTV Inc. (jusqu'à récemment, NetStar Communications Inc.) Ces gestes unilatéraux et ces pratiques commerciales inacceptables ont engendré un climat de conflit qui fait en sorte que ne peuvent exister les conditions de coopération et de coordination requises pour la mise en œuvre réussie de nouveaux services de télévision numérique.
5. Comme le Conseil le sait déjà très bien, Vidéotron a agi de façon unilatérale à plusieurs égards, y compris la rétention de paiements dus en vertu d'ententes de distribution valides et en force, se conférant par le fait même un avantage indu et imposant un désavantage indu proportionnel aux autres services que les siens qui,

RDS

eux, écopot. Cela nous force à croire que même dans l'éventualité d'une entente conclue en bonne et due forme pour la distribution de Info Sports par Vidéotron, cette dernière pourrait fort bien ne pas respecter ses obligations de paiement des sommes dues.

6. D'autres radiodiffuseurs nous ont informé du fait qu'ils partageaient largement nos préoccupations et souhaitaient également voir la date de lancement de leurs services de télévision numérique francophones repoussée au-delà du mois de septembre 2002. Étant donné qu'il est absolument essentiel que soit simultanément mis en ondes un volet de services de télévision numérique fort et attrayant pour obtenir le plus d'impact possible auprès des abonnés potentiels, cela vient appuyer notre certitude de la nécessité de reporter le lancement de Info Sports.

Pour toutes les raisons ci-devant décrites, nous demandons au Conseil d'agréer à notre demande de reporter le lancement de Info Sports à une date où une meilleure conjoncture nous permettra d'espérer sa réussite.

Recevez, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes sentiments distingués.



Gerry Frappier
Président

Copie: M. Jean-Pierre Blais - Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Mr. Rick Brace - Télévision spécialisée CTV inc.

RDS